

# Allemagne : les donneurs de sperme ne seront plus anonymes

[genethique.org/fr/allemande-les-donneurs-de-sperme-ne-seront-plus-anonymes-67635.html](http://genethique.org/fr/allemande-les-donneurs-de-sperme-ne-seront-plus-anonymes-67635.html)



L'Allemagne vient d'adopter une loi qui met fin à l'anonymat des donneurs de sperme, une pratique qui entraîne la naissance de plus de 1000 enfants par an dans ce pays. Le texte prévoit la création d'un « *registre central des donneurs de sperme et des femmes receveuses* ». Les données seront conservées 110 ans, et le nom des donneurs pourra être communiqué aux enfants, à leur demande et à partir de l'âge de 16 ans. Toutefois la loi « *exclut toute constatation judiciaire de la paternité du donneur qui pourrait impliquer un droit de garde ou un héritage* ».

Enfin, la mise en place d'entretiens psychologiques approfondis avec les donneurs et les parents receveurs est à l'étude. Cette dernière mesure ne convainc pas Anne Meier-Credner, membre de l'association allemande des enfants nés d'un don, « *Spende Kinder* », qui se méfie des conflits d'intérêts : « *ce n'est pas dans l'intérêt des médecins qui font de la procréation assistée de dissuader donneurs et patients* ». Elle constate aussi que cette loi concernera une minorité d'enfants issus de don de gamètes, car seuls 20% des parents révèlent à leurs enfants leur origine dans ce cas : « *Beaucoup de père 'sociaux' ont peur de raconter la vérité de peur d'être rejetés par leur enfant* ». De l'autre côté, rares sont les donneurs qui souhaitent rencontrer leur progéniture : « *beaucoup d'entre eux sont très jeunes et ne se rendent pas nécessairement compte de l'implication de leur don à long terme* ».

Pour aller plus loin: [Audrey Kermalvezen soulève les paradoxes du don de gamètes](#)

Sources:

La libre, Nathalie Steiwer (26/05/2017)